



Communiqué de presse spécialisé

Date 10.6.2021

Marquage des moutons et des chèvres : l'enquête et l'étude de terrain sur les marques auriculaires sont achevées

L'année dernière, plusieurs détenteurs de moutons et de chèvres ont observé des réactions inflammatoires aux oreilles de leurs animaux lors de la pose des marques auriculaires. Une enquête a été menée auprès des détenteurs d'ovins et de caprins pour clarifier l'étendue du problème et une étude de terrain a été réalisée pour tester des marques auriculaires munies d'une tige plus longue et plus pointue.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les détenteurs de moutons et de chèvres ont l'obligation d'enregistrer leurs animaux et d'annoncer toute variation des effectifs à la banque de données sur le trafic des animaux. En cas d'épizootie, cette banque de données permet aux autorités de retracer le déplacement des animaux et de prendre les mesures appropriées.

L'année dernière, certains détenteurs d'animaux ont observé des réactions inflammatoires lors de la pose des marques additionnelles sur des moutons adultes et parfois aussi lors du premier marquage d'agneaux et de chevreaux.

Enquête auprès des détenteurs d'ovins et de caprins

Pour clarifier la situation et évaluer l'ampleur du problème, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ont commandé une enquête. Sur les quelque 13 500 détenteurs de moutons et de chèvres contactés, environ 20 % ont répondu à l'enquête (2632 personnes).

Près de la moitié d'entre eux ont rapporté des réactions inflammatoires lors du marquage additionnel et près d'un tiers ont identifié des problèmes après le marquage de jeunes ovins et caprins.

Étude de terrain pour tester de nouvelles marques auriculaires

Les participants à l'enquête soupçonnaient que ces problèmes étaient dus à la taille des tiges des marques auriculaires, qui étaient trop courtes pour les moutons adultes et provoquaient des ecchymoses. C'est pourquoi des marques auriculaires dotées d'une tige plus longue et plus pointue ont été testées dans le cadre d'une étude de terrain réalisée dans 22 exploitations, dont 17 avaient signalé des problèmes de ce type.

Les retours sur ces nouvelles marques et sur les pinces livrées en parallèle ont été majoritairement positifs. Dans la plupart des cas, les participants à l'étude n'ont observé pratiquement aucune réaction inflammatoire.

Commande des nouvelles marques auriculaires

Les détenteurs d'animaux pourront commander plus d'exemplaires des marques auriculaires testées lors de l'étude de terrain à partir du 14 juin 2021 auprès du helpdesk Agate (info@agatehelpdesk.ch, 0848 222 400). Ils recevront également des instructions pour utiliser correctement ces nouvelles marques.

Le prochain appel d'offres pour l'acquisition des marques auriculaires tiendra compte des résultats de cette étude.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)